

Communiqué de presse

Le dispositif « jours rouges » reconduit en 2026 au profit d'une meilleure expérience de visite



Engagé dans l'amélioration du service aux visiteurs depuis sa mise en place en 2021, l'Établissement public du Mont Saint-Michel (EPMSM) s'attache à trouver des solutions concrètes face aux possibles situations d'inconfort pendant certains « jours rouges » identifiés en moyenne et haute saison.

Depuis 2023, une nouvelle grille tarifaire favorisant les visites en basse saison, ainsi qu'en début et fin de journée pour le reste de l'année, est proposée aux véhicules légers.

Depuis 2025, des dispositions particulières sont également mises en œuvre pour les autocars de tourisme, afin d'organiser une meilleure régulation du flux des visiteurs en groupe, propice à leur proposer une expérience de visite satisfaisante.

Au terme de la saison touristique 2025, l'Établissement public constate un impact positif sur la satisfaction des visiteurs et une bonne compréhension des objectifs visés par une majorité des organisateurs de voyages en groupe. Un nouveau calendrier de « jours rouges » est donc établi pour l'année 2026.

UNE MESURE EN FAVEUR DE LA FLUIDITÉ DES FLUX TOURISTIQUES

Pendant la quinzaine de jours où des pics de fréquentation sont observés, l'arrivée simultanée d'autocars amène en quelques minutes de nombreux visiteurs tant à l'embarquement des passeurs qu'aux portes du Mont, **générant des encombrements qui nuisent à la visite** aussi bien qu'à l'image du Mont Saint-Michel.

Lors de ces jours « rouges » **la présence des autocars de tourisme peut également perturber la bonne circulation des navettes** « Le passeur » qui transportent les visiteurs des parkings jusqu'au Mont Saint-Michel.

En vue d'orienter la programmation des visites en groupes sur des créneaux plus confortables, l'Établissement public détermine le calendrier des **15 jours « rouges »** à l'occasion desquels la **réservation de la place de parking autocar sera obligatoire** sur des créneaux **avant 9h30**, ou après 15h ; en dehors de ces réservations, aucun accès autocar ne sera accepté.

Le tarif appliqué sera le forfait 24 heures haute saison majoré de 50%.

Les réservations de visites en groupes à l'abbaye durant ces journées particulières seront très limitées.

STABILITE DES TARIFS « JOURS ROUGES » EN 2026

Les tarifs de stationnement applicables aux autocars ne dépassent pas 2,50€ à 3€ par passager transporté en haute saison, selon le capacitaire de l'autocar, et 4 € par passager pour les jours de pics de fréquentation (« jours rouges »).

Pour les autocars à double étage, les tarifs sont majorés de 50 % supplémentaires.

Ces dispositions s'appliquent également pour l'accès à La Caserne dont les tarifs planchers restent inchangés.

Grille tarifaire en vigueur pour les stationnements autocars durant les « Jours Rouges »

	Jours "Rouges"	
	Autocar classique	Autocar double-étage
0-1h	112,50 €	168,75 €
1h-24h	225,00 €	337,50 €

DES RECETTES QUI BÉNÉFICIENT À LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ANNÉE

Rapportés au nombre de passagers véhiculés, les tarifs proposés restent, dans tous les cas, **plus attractifs pour le visiteur en transport autocar qu'en en véhicule léger par passager** ;

Ils permettent de contribuer au financement du transport interne de visiteurs (service de passeurs parkings-Le Mont Saint-Michel en accès libre) ainsi qu'au maintien de tarifs attractifs en basse saison qui permettent de mieux répartir les flux sur l'ensemble de l'année.

15 JOURS ROUGES IDENTIFIÉS EN 2026

MAI	JUILLET	AOÛT
Week-end du 1er mai : - samedi 2 mai Week-end du 8 mai : - samedi 9 mai Ascension : - vendredi 15 mai - samedi 16 mai	Week-end du 14 juillet : - dimanche 12 juillet - lundi 13 juillet	Début août : - mercredi 5 août - jeudi 6 août Autour du 15 août : -mardi 11 août - mercredi 12 août - jeudi 13 août -vendredi 14 août - lundi 17 août -mardi 18 août - mercredi 19 août

Contact presse :

Manon Laclau-Lacrouts

medias@montsaintmichel.gouv.fr